



FLASH INFO

NOVEMBRE 2018

SPECIAL CHEMIN DE LA MONTOILLOTTE

Mesdames, Messieurs,

Suite aux Arrêtés Municipaux interdisant momentanément la circulation sur le Chemin de la Montoillotte, nous tenons à vous apporter les précisions suivantes :

Ce chemin est situé sur une zone protégée qui nécessite des matériaux spéciaux pour sa rénovation totale, en raison de l'état de la chaussée.

Ces travaux ont reçu l'accord de la Direction Départementale des Territoires et des différents organismes intervenant sur cette zone.

De ce fait, un temps de séchage très long (21 jours) avec interdiction de circuler est indispensable

Malheureusement, des personnes sans scrupule ont bravé ces interdits et ont dégradé les panneaux et les bornes.

Afin de faire respecter cette interdiction et de permettre les réparations, la route a été barrée par des blocs de ciment pour une période d'un mois environ.

Le chemin sera à nouveau ouvert à la circulation dès que les conditions techniques le permettront.

Je vous remercie de votre compréhension pour la gêne occasionnée lors de ces travaux.

Cordialement.



Le Maire,

René REGAUDIE